

Image not found or type unknown



Autoentrepreneur et orchestre

Par **alexfi**, le **26/12/2012** à **20:32**

Bonsoir
je suis autoentrepreneur dans l'animation et la sonorisation. Or il m'arrive parfois que mon père et ma petite amie m'accompagnent en musique chant et percussion vraiment pour le plaisir. Nous sommes en famille et mon père et mon amie ne perçoivent pas d'argent.
En cas de contrôle ou autre comment puis-je justifier cela et mes pratiques occasionnelles sont-elles légales ?
merci